



BRUXELLES MOBILITÉ

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

21 SOLUTIONS

# LES RUES KEYENVELD ET DU BERGER EN ZONE DE RENCONTRE

## Un projet Toolbox Mobilité



## CONTACTS UTILES

### Pendant le chantier

Bruxelles Mobilité	Eurovia (Entrepreneur)	Commune Travaux publics – chantiers
0800.94.001 mobilité@sprb.irisnet.be	02.370.64.50	02.515.63.00 02.515.63.02

### De façon générale, à la commune

Stationnement – Occupation temporaire de la voie publique	Technique des bâtiments et mobilier de voirie	Propreté publique
02.515.67.50 otvp@ixelles.be	02.515.63.63	0800.85.150

Vous trouverez plus d'informations sur le site web de la commune :

[www.ixelles.irisnet.be](http://www.ixelles.irisnet.be)

Ce document est également disponible sur le site du Comité de quartier XL-Nord,  
[www.xl-nord.be](http://www.xl-nord.be)

<https://toolboxmobilité.irisnet.be>

Comité de quartier : **Comité de Quartier XL-Nord**

Rédaction de ce document : **Julie Bérard** (Mobility Coach)

[julie@21solutions.eu](mailto:julie@21solutions.eu) - 21 Solutions, rue de Londres 17 - 1050 Bruxelles

Éditeur responsable : **Camille Thiry** - SPRB/GOB

80 rue du Progrès/Vooruitgangstraat - 1035 Bruxelles/Brussel

Graphisme : **Catherine Ruelle** - Art Mature - [www.art-mature-seff.com](http://www.art-mature-seff.com)

21 solutions [www.21solutions.eu](http://www.21solutions.eu)

**MERCI** à Isabelle, Kommer, Yves et Yves ;-) pour leur travail, leur volonté et persévérance tout au long du projet. Merci pour votre écoute les uns envers les autres, votre assertivité et votre diplomatie.

## LA TOOLBOX MOBILITÉ DANS VOTRE QUARTIER

En avril 2012, le comité de quartier XL-Nord répond à l'appel à projet « Redessinez votre quartier avec la Toolbox Mobilité », lancé par la Région bruxelloise. L'objectif est de rendre les rues plus sûres et agréables en diminuant le trafic de transit et en augmentant la qualité de vie dans le quartier, notamment en termes de bruit, de pollution, etc.

Au cours des années 2013 et 2014, encadré par la Mobility Coach, ce projet participatif a réuni riverains, commune et région pour aboutir à un projet de zone de rencontre dont les travaux commenceront ce 13 avril 2015.



Ce projet a été encadré par Julie Bérard, Mobility Coach, du bureau d'étude 21Solutions, l'interface, le facilitateur, le relais entre les différents acteurs. Le financement du projet est assuré par Beliris, Bruxelles Mobilité et la Commune d'Ixelles.

# 1 D'OU VIENT LE PROJET TOOLBOX MOBILITE?

Après les travaux, les rues Keyenveld et du Berger seront entièrement de plain-pied : trottoirs et passages pour piétons auront disparu permettant aux piétons, devenus prioritaires, d'utiliser toute la largeur de la voirie. Les jeux y seront autorisés. La vitesse y sera limitée à 20 km/h et le stationnement interdit. Les rues seront agrémentées d'arbres en entrée et sortie de rue et devant le nouveau bâtiment de Citydev (ex-SDRB). Des bacs de plantations et des arceaux vélos seront également placés. Ils auront un double rôle : celui d'agrémenter la rue et d'empêcher le parking sauvage.



Les avantages seront importants :

- diminution de la vitesse de la circulation automobile et du bruit ;
- possibilité de réappropriation de l'espace public qui n'est plus segmenté ;
- circulation plus agréable pour les piétons et les personnes à mobilité réduite ;
- amélioration de la convivialité de l'espace public, notamment par la pose de mobilier urbain spécifique ;
- valorisation urbanistique du quartier.

## FAQ

### ***Le nouvel aménagement aura-t-il un impact sur les façades ?***

- Aucun, puisqu'il sera au même niveau que les trottoirs actuels.

### ***L'aménagement en pavés ne risque-t-il pas d'être bruyant, peu pratique et peu solide ?***

- Le choix de pavés sciés a été fait pour éviter les nuisances sonores et assurer le confort et la sécurité des usagers, notamment piétons et cyclistes.
- Les fondations ont été étudiées pour supporter le passage de poids-lourds, notamment du fait des zones de livraison implantées au début de la rue du Berger.

### ***En quoi l'aménagement prévu garantit-il le respect de la limitation de vitesse à 20 km/heure ?***

- La signalisation à l'entrée de la zone de rencontre et l'aménagement de la voirie doivent inciter l'automobiliste à réduire sa vitesse.
- Les piétons ont également leur rôle à jouer pour s'approprier l'espace et marquer leur statut prioritaire, tout en respectant bien sûr les règles élémentaires de sécurité et de civilité. Les usagers d'une zone de rencontre doivent apprendre à partager l'espace en fonction de la vulnérabilité des personnes et non de la cylindrée des véhicules.

### ***Comment éviter le parking sauvage ?***

- L'implantation du mobilier urbain et des arbres devrait limiter le parking sauvage. Pour respecter le principe des zones de rencontre, il a été décidé de ne pas mettre de plots tout au long de la voirie.

## 2 LE CHANTIER : ASPECTS PRATIQUES

Les travaux auront lieu du 13 avril au 31 août 2015 et se dérouleront en trois phases (voir carte ci-dessous) :

- 1 Rue du Berger entre la chaussée d'Ixelles et l'hôtel Le Berger et rue Keyenveld entre la rue du Berger (carrefour non compris) et la rue de Stassart ;
- 2 Rue du Berger entre l'hôtel Le Berger et la rue Keyenveld (carrefour non compris) ;
- 3 Rue Keyenveld entre la rue du Berger et la rue du Prince Royal.



## FAQ

### **Quel sera l'accès des véhicules aux parkings pendant les travaux ?**

- Lorsqu'un tronçon de rue est en chantier, il n'y aura aucun accès possible aux parkings de ce tronçon.
- Le sens de circulation des rues Keyenveld et du Berger sera modifié durant la période des travaux pour permettre l'accès aux habitations.
- L'accès des piétons sera en revanche toujours assuré dans toutes les zones de travaux.

### **Quel sera l'accès des véhicules pour les livraisons aux hôtels et commerces, ou encore aux chantiers de construction ou de rénovation menés par les riverains ?**

- Aucun véhicule ne pourra circuler dans les tronçons de rues en chantier. En dehors de ces périodes, le stationnement des véhicules, le dépôt d'un conteneur sur la voie publique ou l'installation d'un échafaudage devra, comme toujours, faire l'objet d'une demande auprès des services communaux.

### **Quels seront les horaires des travaux ?**

- De 7h du matin à 15h du lundi au vendredi. Pour travailler en dehors de ces horaires, l'entrepreneur devra obtenir une autorisation de la Commune. Toute infraction peut être signalée aux services de police (02.515.71.71).

### **Les travaux risquent-ils de provoquer des dommages aux immeubles riverains ?**

- Les travaux n'affecteront la chaussée que sur environ 50 cm de profondeur et les engins utilisés seront adaptés à la taille des rues.

### **Quand et comment le mobilier urbain sera-t-il installé ?**

- Les arceaux à vélo et bacs de plantation seront installés à la fin des travaux. Une nouvelle réunion pourrait être organisée avec les riverains pour décider de l'implantation définitive des arceaux.
- Les plantations des arbres rue du Berger et rue Keyenveld auront lieu en novembre 2015.

# 3 APRÈS LE CHANTIER : FAIRE VIVRE SA RUE

Il existe une multitudes de possibilités pour rendre vos rues plus agréables et les redéfinir comme un espace public convivial. En voici quelques-unes que vous pourrez appliquer à votre quartier.

**Fermer votre rue le temps d'une journée** pour permettre à petits et grands de jouer et de se rencontrer, c'est possible grâce à la rue réservée aux jeux. C'est aussi une manière de se réapproprier l'espace au profit de la qualité de vie de tout le quartier. (<http://www.ieb.be/Mode-d-emploi-pour-reserver-votre>)

Autre possibilité : la **Fête des voisins** qui vous permet le temps d'un après-midi, d'une soirée, d'avoir des contacts avec vos voisins, de renforcer des liens de proximité et d'appartenance à un même quartier. C'est l'occasion de se réunir pour mieux se connaître ou pour ensemble développer des projets de quartier (<http://lafetedesvoisins.be>).

Pour organiser une **fête de quartier** ou pour tout autre événement, n'hésitez pas non plus à contacter la commune par l'intermédiaire de son service de la Vie de quartier (02.515.64.75 – [chantal.moens@ixelles.be](mailto:chantal.moens@ixelles.be)) ou sa cellule événements (02.515.67.73 – [events@ixelles.be](mailto:events@ixelles.be)). Vous pouvez également vous adresser à votre comité de quartier via le site <http://www.xl-nord.be>.

